



Mairie de
Saint-Jouin-Bruneval

1 place Major général John Frost
76280 Saint-Jouin - Bruneval

Site www.st-jouin-bruneval.fr
Mail mairie@st-jouin-bruneval.fr
Tél 02 35 20 74 43
Fax 02 35 20 81 71

Objet :
Approbation PLU

DDTM
Bureau des territoires
Cité administrative
2 rue Saint Sever
76032 ROUEN CEDEX

Saint-Jouin-Bruneval,
Le 12 Août 2013

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les 2 plans de zonage 6a et 6b du dossier approuvé, en substitution de ces plans en raison de problème de traçage d'une trame sur un indice de cavité (le cercle de l'indice de cavité n°17 figurait sur le plan mais pas sa trame).

Ci-joint également le courrier du bureau Atelier Lignes nous demandant de prendre en compte cette modification.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

F. AUBER.

07 AOUT 2013

Réf: SL
R5907

MAIRIE DE SAINT JOUIN BRUNEVAl
1 place du Major General John Frost
76280 SAINT JOUIN BRUNEVAl

A l'attention de Monsieur Le Maire

Objet: PLU St Jouin Bruneval

Rouen, le 05 08 2013

bordereau d'envoi

désignation des pièces	nbr	observations
<p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 plans du zonage format A0 (plans 6a et 6b) du dossier approuvé <p>Vous prie de m'excuser de ce contretemps.</p> <p>Concernant l'affaire citée en objet.</p>	3 ex	<p>Nous vous remercions de bien vouloir indiquer la date d'approbation du PLU sur les plans et de les transmettre avec un courrier d'accompagnement indiquant la substitution de ces plans en raison de problème de traçage d'une trame sur un indice de cavité (le cercle de l'indice de cavité n°17 figurait sur le plan mais pas sa trame).</p> <p>A communiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire à la préfecture (service contrôle de légalité M. Maroco 7 pl Madeleine 76000 ROUEN) - 1 exemplaire à la DDTM (bureau des territoires Cite Administrative 2 Rue St Sever 76032 ROUEN Cedex).

Vous en souhaitant bonne réception,
Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

S. LEMERCIER



Mairie de

Saint-Jouin-Bruneval

1 place Major général John Frost
76260 Saint-Jouin-Bruneval

Site www.st-jouin-bruneval.fr

Mail mairie@st-jouin-bruneval.fr

Tél 02 35 20 74 43

Fax 02 35 20 61 71

Objet :
Approbation PLU

PREFECTURE

Service Contrôle de légalité
A l'attention de M MAROCO
7 place de la Madeleine
76000 ROUEN

Saint-Jouin-Bruneval,
Le 12 Août 2013

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les 2 plans de zonage 6a et 6b du dossier approuvé, en substitution de ces plans en raison de problème de traçage d'une trame sur un indice de cavité (le cercle de l'indice de cavité n°17 figurait sur le plan mais pas sa trame).

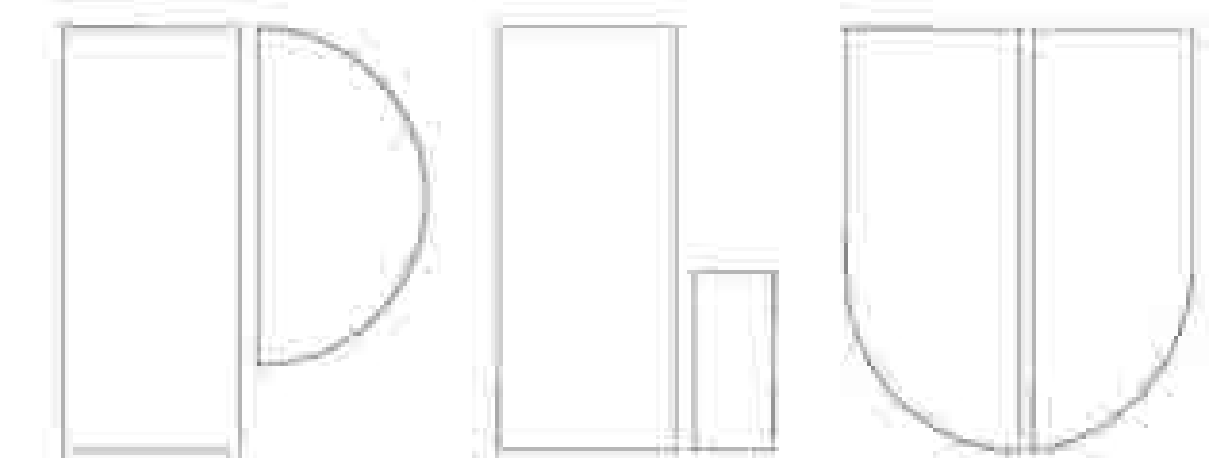
Ci-joint également le courrier du bureau Atelier Lignes nous demandant de prendre en compte cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



F. AUBER.



PLAN LOCAL D'URBANISME

n°6b PLAN DE DELIMITATION DE ZONES
Partie Nord
Echelle 1/5000

REVISION DU PLU

PRESCRITE LE

22 09 2008

ARRETEE LE

06 12 2012

APPROUVEE LE

Elaboration du P.O.S.

Prescrite le : 04 06 75

Publiée le : 24 11 76

Approuvée le : 24 04 78

1e révision approuvée le : 24 10 84

1e modification approuvée le : 24 07 86

2e révision approuvée le : 16 04 93

2e modification approuvée le : 21 10 88


3e modification approuvée le : 12 05 99

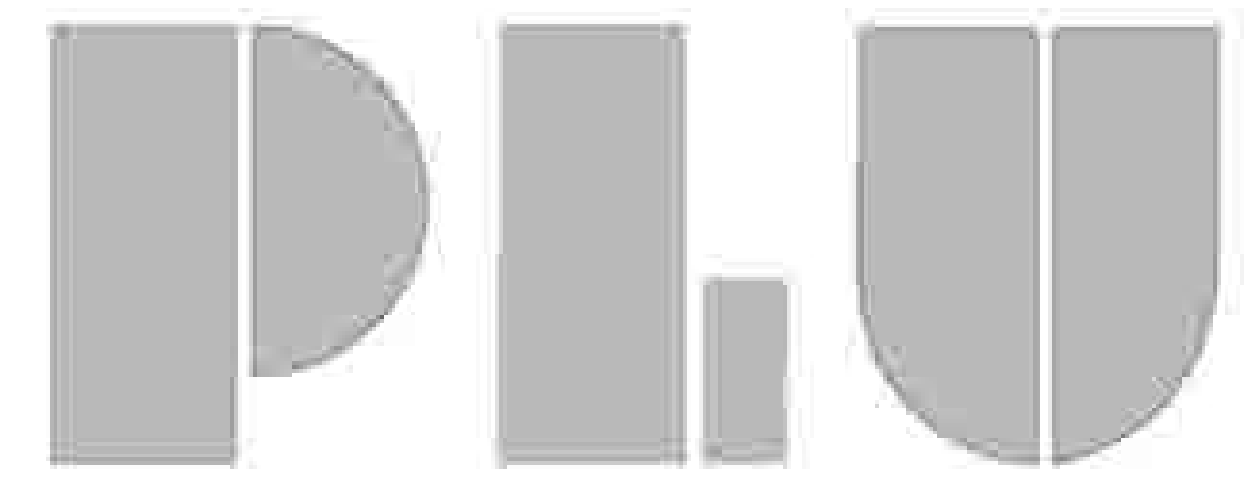
4e modification approuvée le : 02 07 10

- Rappel: Servitude de site classé dans le vallon de Bruneval (UHI)
Limite communale
Limite de zone
Limite de secteur
- Espaces Boisés Classés (L130.1 et R123.11.a)
 - Alignements Boisés Classés (L130.1 et R123.11.a)
 - Alignements Boisés à créer (R123.11.h)
 - Espace paysager urbain à protéger (R123.11.h)
 - Coupure d'urbanisation (L 146-B)
 - Espaces proches du rivage (L 146-4 II)
 - Talus à protéger ou à créer (R123.11.h)
 - Marais à protéger (R123.11.h)
 - Immeubles à protéger ou à mettre en valeur (R123.11.h)
 - Commerces de proximité à préserver (L 123-1-5)
 - Bâtiment agricole pouvant changer de destination (R123-7)
 - Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (R123.11.d)
 - Secteur de risque lié aux risques technologiques (se référer au PPRT en annexe du PLU)
 - Secteur de risque naturel fort lié aux ruissellements (R123.11.b)
 - Secteur de risque naturel faible lié aux ruissellements (R123.11.b)
 - Secteur de risque d'écroulement de falaises (tracé d'après photo aérienne) (R123.11.b)
 - Secteur de risque naturel lié aux présomptions de cavités souterraines (R123.11.b)
 - Constructions ne figurant pas sur le cadastre

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Clair de laguage	2210 m²	Syndicat d'assainissement
2	Changement à créer	255 m²	Mairie
3	Voie à créer	475 m²	Mairie
4	Changement à créer	2200 m²	Mairie
5	Changement à créer	3000 m²	Mairie
6	Changement à créer	5020 m²	Mairie
7	Emplacement de voirie à créer	250 m²	Mairie






REVISION DU PLU

Elaboration du P.O.S.
Prescrite le : 04 06 75
Publiée le : 24 11 76
Approuvée le : 24 04 78

PRESCRITE LE
22 09 2008
ARRETEE LE
06 12 2012
APPROUVEE LE

1^{re} révision approuvée le : 24 10 84
1^{re} modification approuvée le : 24 07 86
2^e révision approuvée le : 16 04 93
2^e modification approuvée le : 21 10 88
3^e modification approuvée le : 12 05 99
4^e modification approuvée le : 02 07 10

12 rue Albert Camus 76100 BRUNEVAL - Tél. 02 35 20 95 00



Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Croix de la paroisse	3170 m ²	Diocèse d'Evreux
2	Charbonnement à creux	295 m ²	Mairie
3	Voie à créer	873 m ²	Mairie
4	Charbonnement à creux	2200 m ²	Mairie
5	Charbonnement à creux	3635 m ²	Mairie
6	Charbonnement à creux	3878 m ²	Mairie
7	Emplacement de voie à créer	375 m ²	Mairie

- Rappel: Servitude de site classé dans la vallée de Bruneval (UH)
- Limite communale
 - Limite de zone
 - Limite de secteur
 - Espaces Boisés Classés (L.130.1 et R123.11.a)
 - Alignements Boisés Classés (L.130.1 et R123.11.a)
 - Alignements Boisés à créer (R123.11.h)
 - Espace paysager urbain à protéger (R123.11.h)
 - Coupure d'urbanisation (L. 146-6)
 - Espaces proches du rivage (L. 146-4 II)
 - Talus à protéger ou à créer (R123.11.h)
 - Mares à protéger (R123.11.h)
 - Immeubles à protéger ou à mettre en valeur (R123.11.h)
 - Commerces de proximité à préserver(L123-1-5)
 - Bâtiment agricole pouvant changer de destination(R123-7)
 - Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (R123.11.d)
 - Secteur de risque lié aux risques technologiques (se référer au PPRT en annexe du PLU)
 - Secteur de risque naturel fort lié aux ruissellements (R123.11.b)
 - Secteur de risque naturel faible lié aux ruissellements (R123.11.b)
 - Secteur de risque d'éboulement de falaise (tracé d'après photo aérienne) (R123.11.b)
 - Secteur de risque naturel lié aux présomptions de cavités souterraines (R123.11.b)
 - Constructions ne figurant pas sur le cadastre